



Les micro-projets de l'Ambassade d'Allemagne

1. Informations générales

- Chaque année l'Ambassade finance environ 10 micro-projets qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie (de base) des populations dans les communautés rurales et urbaines. Les micro-projets permettent de répondre aux besoins de base des couches de population les plus pauvres.
- Les communautés qui profitent de cette aide doivent être prêtes à s'aider elles-mêmes et fournir une contribution financière ainsi que les matériaux locaux comme le sable, le gravier et l'eau, la main d'œuvre et le transport des matériaux. Des frais de gestion du personnel ne peuvent pas être financés par l'Ambassade.
- L'Ambassade tient beaucoup à ce que les micro-projets aient des effets de longue durée (au moins 2 ans). Ceci peut être la promotion d'une coopérative de producteurs, le financement de la construction d'une école, d'un poste de santé, d'un puits etc.
- Afin de garantir l'actualité des devis, les dossiers complets doivent être soumis à l'Ambassade au dernier trimestre de l'année en cours pour les projets de l'année suivante.

2. Formalités

- Les postulants doivent remplir toutes les sections du formulaire « Demande d'aide financière pour la réalisation d'un microprojet » (veuillez trouver sur notre page d'accueil) et l'envoyer accompagné d'un plan financier détaillé, des factures pro-forma (avec le cachet du commerçant), des descriptifs, des photos et des plans de construction afférents à l'Ambassade d'Allemagne à Conakry.
- Le financement de l'Ambassade ne doit pas dépasser la somme de 10.000 €, - au maximum.
- Le projet doit être réalisable de 3 à 4 mois.
- Pour les ONG et Associations il faut présenter des preuves de contact avec le groupe cible (demande ou contrat d'assistance du groupe cible).
- Le responsable du projet est chargé de l'achat des matériaux sollicités conformément au devis et doit soumettre les justificatifs (reçus ou factures) de la contribution de l'Ambassade et des fonds propres en originaux sur lesquelles figure le contact téléphonique du fournisseur (cachet) ainsi que les photos avant, pendant et après la réalisation du projet. A la fin du projet le formulaire « déclaration d'affectation » (rapport moral et financier) doit être soumis à l'Ambassade. Le formulaire correspondant sera délivré à l'occasion de la signature du contrat de micro-projet.